

L'Echo des Lanches



DOSSIER
« Attention ...
il faut s'en méfier... »



SOMMAIRE



Bulletin réalisé par :
LA COMMISSION
INFORMATION
COMMUNICATION
Monique PIMONOW, Maire
Christophe PIGNARRE,
responsable de la commission.

Isabelle LAGIER-SPELTA,
Pierre LAGUILLAUMY,
Anita LEGER,
Christelle SERRATRICE,
Conseillers Municipaux.
Laurence NANCHE,
Nathalie PEILLAT (Secrétariat).

Relecture :
Martine SZAFRAN

Création :
Altitude Communication
74600 Seynod

Impression :
Anney Impression
74600 Seynod
**Imprimé sur
papier recyclé**

Photos :
©fotolia.com
La Commission /
Remerciement à
Philippe GUERS.



P.17 - 21 DOSSIER

« Attention ...
il faut s'en
méfier... »

• VIE COMMUNALE

- Cérémonie des Vœux 2018 P.4
- Réunion publique 09 février 2018 P.4
- Nettoyage du village P.5
- Visite des aînés à Montagny (69) le 25 avril 2018 P.6
- Cérémonie Fête des mères 2018 P.7
- Bien vivre ensemble P.8

• TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Rénovation du Presbytère P.8
- Enfouissement de la ligne haute tension P.9
- Réseau d'eaux pluviales P.9
- Pourquoi un Défibrillateur Cardiaque Externe (DCE)
à Montagny-les-Lanches ? P.10

• BUDGET

- Taxes et subventions P.11
- Budget réalisé en 2017 P.12
- Budget prévisionnel en 2018 P.13

• ENVIRONNEMENT

- Nos Déchets : une ressource P.14-16

• DOSSIER

« ATTENTION ... IL FAUT S'EN MÉFIER... »

- Frelon asiatique et recherche de nids P.17
- La pyrale du buis en 2018 P.18-19
- Moustique tigre P.19-20
- Echinococcose ou « douve du renard » P.21

• INFOS PRATIQUES

- P.22

• GRAND ANNECY

- « Imagine le Grand Annecy » P.23
- Défi zéro déchet 2018 P.24

• VIE DE L'ÉCOLE

- A nous le Bassin d'Arcachon !!! P.25
- Sortie voile P.26

• ASSOCIATIONS

- A.C.L.M P.26
- Le Préau P.27
- Le bonheur d'être ensemble au Club Soleil d'Automne .. P.28
- Visite de l'association « Accueil des villes françaises » .. P.28

• DIVERS

- Revue de Presse P.29-31



« Mon souhait est comme toujours que «Bien vivre ensemble à Montagny» soit une réalité pour tous. »

Pour cela, la recette est simple, elle est contenue dans la devise de notre pays : «Liberté, Egalité, Fraternité». J'y ajouterai «Solidarité» dans ces temps troublés où bien des choses se résoudraient si l'on pouvait se souvenir de cette formule un peu plus souvent...

En tout état de cause, tâchons d'y penser ici et autour de nous, cela permettra de voir «le verre à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide»!!!

Cette année, nous avons accueilli de nouveaux habitants au lotissement « Les jardins de Montagny » situé au chef lieu. Leurs enfants seront les bienvenus à l'école grâce à son extension réalisée l'an passé.

Les travaux d'aménagement de la route de Chavanod sont en cours. Ils comprennent la création d'un trottoir pour sécuriser l'accès au centre du village, le busage du fossé existant et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Ces travaux seront finis pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Je forme le vœu que cet été soit rempli de soleil sans nuage pour nous tous dans notre belle commune pour le moment encore préservée, veillons ensemble à ce qu'elle le soit le plus longtemps possible.

Bon été et bonnes vacances à tous.

Monique PIMONOW

Cérémonie des Vœux 2018

En ce début d'année 2018, Madame Le Maire, entourée du conseil municipal, a présenté ses traditionnels vœux aux habitants de la commune et a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants.

Lors de l'évocation des nombreux chantiers réalisés au cours de l'année 2017, elle a rappelé l'inauguration de l'extension de l'école, moment fort de la vie de la commune.

Les Compagnons du Tour de France, les élèves et leurs formateurs ont été



chaleureusement remerciés pour la réalisation de l'abri bus du carrefour d'Avulliens. 2018 verra le début des travaux de la rénovation du presbytère, dont l'achèvement est prévu 2019.

Cette cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié autour d'un buffet servi par le conseil municipal.



Réunion publique 09 février 2018

La réunion publique d'information organisée le 09 février 2018 a permis d'échanger avec les habitants.

Madame Le Maire a présenté le bilan financier de la commune informant la population de sa bonne gestion.

De ce fait, les élus ont proposé à l'assemblée, le projet de rénovation du presbytère avec la création d'une future micro-crèche, d'un cabinet paramédical, de 2 logements locatifs et l'agrandissement de la salle dédiée aux différentes associations de la commune.

Après un échange très constructif, ce projet a emporté l'adhésion du public.

Le futur tracé d'un P.D.I.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) autour des communes de Chavanod et Montagny-les-Lanches a été présenté par Patrick Nanche.





Nettoyage du village

Samedi 24 mars 2018, environ cinquante personnes se sont réunies comme chaque année pour le grand nettoyage de la commune. Constatant une nette amélioration d'année en année, nous avons tout de même ramassé plus d'une tonne de déchets : 67 pneus, une armoire réfrigérée, des bouteilles de gaz Nous devons rester vigilants et au détour de nos promenades, pourquoi ne pas poursuivre cette démarche annuelle en ramassant ces petits papiers indécemment jetés au sol et qui polluent notre belle nature.

Pour remercier ces « valeureux » nettoyeurs, la municipalité a offert un délicieux repas diots/polenta préparé par Jean-Pierre CHATELAIN, que nous avons pu déguster sous le soleil dans une grande convivialité.

Nous tenons très sincèrement à vous remercier tous pour ce moment de partage et de solidarité écologique.





Visite des aînés à Montagny (69) le 25 avril 2018



Suite à la journée très conviviale entre les aînés de Montagny(69) et de Montagny-les-Lanches du 14 avril 2017 dans notre commune, la municipalité a organisé cette année une nouvelle rencontre, cette fois-ci à Montagny (69).

Par une belle journée ensoleillée, près de 50 Montagnolans sont arrivés à la mairie de Montagny. Après un accueil chaleureux de la part des élus et du club de l'amitié, une visite du vieux bourg et de la chapelle romane, commentée par un membre de l'association des «amis du vieux Montagny» a suscité beaucoup d'intérêt.

A la fin du repas, comme le veut la tradition, nous avons fêté les anniversaires en dizaine :

70 ans : Olga Chauvin, Michelle Gourin,
Adrien Manneville, Bernard Mermillod et Agnès Viret.

80 ans : Marie-Thérèse Fontaine et Marie Métral.

Félicitations à tous.

L'après-midi s'est poursuivie par une visite de cave et une dégustation des vins du Lyonnais notamment celui de Montagny.

La journée est passée très vite et tout le monde s'est quitté à regret après cette très belle journée d'échanges et d'amitié.

Un grand merci à Mr le Maire, Jean Louis Gergaud, son conseil municipal et à tous les membres du «Club de L'amitié».



L'histoire de Montagny (69)

Avant 1031, le village de Montagny «Montaniacum» est une forteresse considérable, avec à sa tête une des familles les plus riches de France.

Au 13^{ème} siècle, la Baronnie de Montagny, originaire du Nivernais, prend le titre de «Première Baronnie du Lyonnais» et étend sa puissance sur tous les environs.

Les ruines encore debout témoignent de l'importance de la cité d'alors, racine du Vieux Bourg actuel avec sa belle chapelle romane : autour du château, de hautes murailles et des fossés profonds entouraient la montagne, faisant de Montagny une redoutable place forte.



C'est mon poème, il est très court, il est charmant, c'est mon poème : Je t'aime Maman.

Cérémonie Fête des mères 2018



Maman, si les chemins de la vie m'éloignent de tes bras, tu es ma maman chérie et je ne t'oublie pas...

Une mère c'est un cœur pour consoler, une confiance inégalée et plus de bonheur qu'on ne peut en imaginer. Le sourire d'une Maman, sème la joie en un instant, la caresse d'une Maman réchauffe notre cœur longtemps.

Au fil du temps et des ans, rien n'a encore égalé l'amour de Maman...

Maman chérie, Maman aujourd'hui c'est ta fête, et mon petit mot tout bête, c'est pour te dire que je t'adore, toi Maman au cœur d'or.

Quelle soit Maman de sang, Maman de cœur, Maman d'adoption, Maman d'ici, Maman d'ailleurs. Aux Mamans de toute la planète, je vous dis: Bonne Fête!!!

Ce vendredi soir 25 mai, les Montagnolans sont venus très nombreux pour fêter les mamans et la famille !

Après le discours de Madame le Maire, la lecture de poèmes par les enfants de l'école nous avons partagé le verre de l'amitié dans une chaleureuse convivialité !!!!

*Tu m'as donné le jour,
Tu m'as offert la vie.
Et bercé par ton amour
Se sont enfuies
Mes peurs d'enfant,
Envolées mes tristesses,
Sur ton cœur de Maman !
Débordant de tendresse !
Suspendue à ton sourire,
J'ai essayé de grandir
Tout doucement,
De retenir les ans.
Et le temps qui m'a poussée
Vers l'indépendance désirée,
N'a jamais brisé le lien
Qui lie mon cœur au tien !
Tu as protégé mon enfance,
Ensoleillé mon adolescence,
Tu illumines chaque jour mon existence.*

Véronique Audelon

VIE COMMUNALE

Bien vivre ensemble

Rappel :



- Le chemin des écoliers est en sens interdit dans le sens de la montée sauf pour les deux riverains (Famille FAVET et Famille GUILLOUD).

Merci de respecter les panneaux routiers pour la sécurité des enfants et des piétons.



- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les zones d'habitation et aux abords de l'école pour éviter tout accident.



Les déjections canines, sur les pelouses (entretenu par la commune) situées près du Relais des Lanches, de l'école et de la place de l'église, doivent être prises en charge par le propriétaire du chien.

- Des cartons et autres déchets sont toujours déposés entre les conteneurs de tri sélectif situés au chef-lieu... !!!!!

La déchetterie se trouve à 5 minutes de notre village... !!!



Nous félicitons les habitants d'Avulliens pour le respect de la propreté autour des nouveaux conteneurs enterrés.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Rénovation du Presbytère

Comme annoncé lors de la réunion publique du 09 février 2018, le projet de rénovation du presbytère a été lancé avec le dépôt du permis de construire fin avril.

Avec la suppression, au printemps, de l'imposante haie de thuyas, nous pouvons voir maintenant la totalité du bâtiment à rénover.

Les travaux devraient débuter dernier trimestre 2018.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Enfouissement de la ligne haute tension

Vous avez constaté quelques désagréments qui ont duré longtemps route des Vignes et route des Godés en direction de Chaux.

Voici quelques explications :

Les travaux avaient pour but d'enfouir un câble électrique HT de 20 000 volts, du transformateur en direction d'Allèves.

Nous avons insisté auprès de l'entreprise pour ne pas détériorer les routes nouvellement enrobées.

Pour ce faire, le câble a été posé sous les routes à une profondeur moyenne de 3 mètres.

A part quelques traversées de route, notre désir a été exaucé, le travail a été long mais le résultat de qualité.

Merci pour votre patience !



Réseau d'eaux pluviales

Une section de canalisation du réseau d'eaux pluviales d'une longueur de 200m a été remplacée entre les propriétés de l'impasse des côtes et celles du nouveau lotissement « Les jardins de Montagny ».

Cette opération d'un coût de 21021.47€ HT, a été totalement prise en charge par la communauté de communes du GRAND ANNECY, qui a cette compétence depuis le 1er janvier 2017 pour la totalité des communes de l'agglomération.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Pourquoi un Défibrillateur Cardiaque Externe (DCE) à Montagny-les-Lanches ?

La réponse est simple : un défibrillateur sauve des vies !

- En France, chaque année, 50 000 personnes meurent prématurément d'arrêt cardiaque, soit un arrêt cardiaque toutes les 10 minutes.
- C'est 10 fois plus que les personnes tuées par accident de la route. Le taux de survie, en France, est inférieur à 5%.
- 70% des arrêts cardiaques surviennent devant témoins en France mais seulement 20% d'entre eux réalisent les gestes de premiers secours.
- La réalisation d'un massage cardiaque immédiat et l'utilisation précoce d'un défibrillateur augmentent considérablement les chances de survie.
- Un massage cardiaque précoce associé à l'utilisation d'un défibrillateur pourrait permettre de sauver 5 000 à 10 000 vies supplémentaires par an.
- Le taux de survie est 4 à 5 fois supérieur dans les pays équipés de défibrillateurs et formés aux gestes qui sauvent.

Toutes ces raisons ont conduit la commune à se doter du précieux défibrillateur cardiaque externe (DCE) qui est installé sur le mur de la salle des fêtes (en lieu et place de l'ancienne cabine téléphonique).

Samedi 26 Mai, la municipalité, le personnel périscolaire et l'Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches ont suivi une formation à l'utilisation du défibrillateur ainsi qu'aux gestes de premiers secours avec la société ALTERDOKEO qui gère la maintenance et la location de l'appareil !



À retenir :

- Un défibrillateur sauve des vies et vous ne prenez aucun risque à l'utiliser sur un patient quels que soient l'âge, la corpulence... (adulte, adolescent ou enfant) en arrêt cardio-respiratoire
- Une fois mis en place sur le thorax du patient c'est le défibrillateur qui vous guide dans la conduite à tenir et c'est lui qui décide de la délivrance de l'impulsion électrique ...
- Vous disposez de 4 minutes pour la chaîne de survie (cf ci-dessous)
- Lorsque vous prenez le défibrillateur une alarme de courte durée retentira !



La chaîne de survie... Vous êtes un maillon INDISPENSABLE...

Vous êtes le 1^{er} maillon de la chaîne des secours !!! et vous disposez de 4 minutes pour sauver une vie.

- Appeler les secours**
- Pratiquer le massage cardiaque**
- Utiliser le défibrillateur**
- Stabiliser le patient**

- le 15 : SAMU, urgences médicales
- le 17 : intervention de police
- le 18 : lutte contre l'incendie (pompiers)
- le 112 : numéro des urgences sécuritaires, de

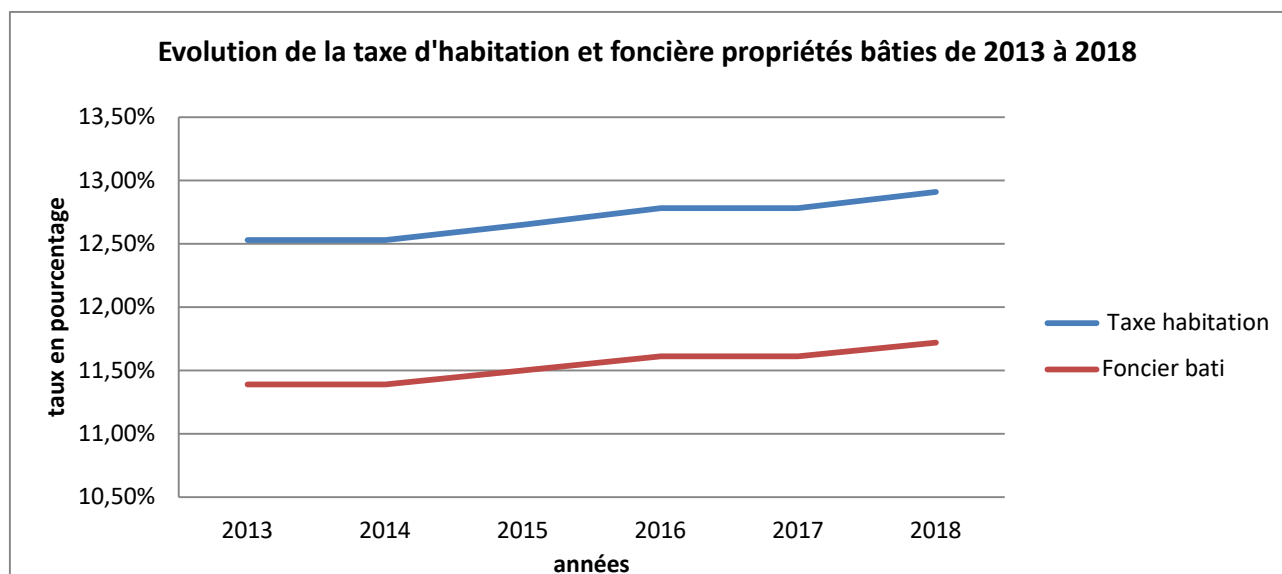
- secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne
- le 115 : urgence sociale (SAMU social)
- le 119 : urgence sociale (enfance maltraitée)

Taxes et Subventions

Les taxes de notre commune

Le Conseil Municipal a décidé à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions d'augmenter les taux de 1,00 % pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
TAXE HABITATION	12,53%	12,53%	12,65%	12,78%	12,78 %	12,91 %
FONCIER BATI	11,39%	11,39%	11,50%	11,61%	11,61 %	11,72 %
FONCIER NON BATI	78,72%	78,72%	79,48%	80,27%	80,27 %	81,07 %



Subventions attribuées en 2018 (par ordre décroissant)

Coopérative scolaire de Montagny-les-Lanches	3 900 €
Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches	2 000 €
Association « Courants d'Arts »	650 €
Association Familles Rurales accueil loisirs été	600 €
Association Française contre les Myopathies (AFM)	400 €
Association Chorale « le Chœur des Lanches »	350 €
Association Alzheimer Haute Savoie	300 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Seynod	300 €
Association des Parents d'Elèves « Le Préau »	300 €
Club « Soleil d'Automne » de Montagny-les-Lanches	200 €
A.F.N (Section des Eparis)	150 €
SGA Danse sur glace	100 €
Association Communale de Chasse Agréée	100 €
Association Local is back	100 €
Association Souvenir Français (comité cantonal de Seynod)	80 €

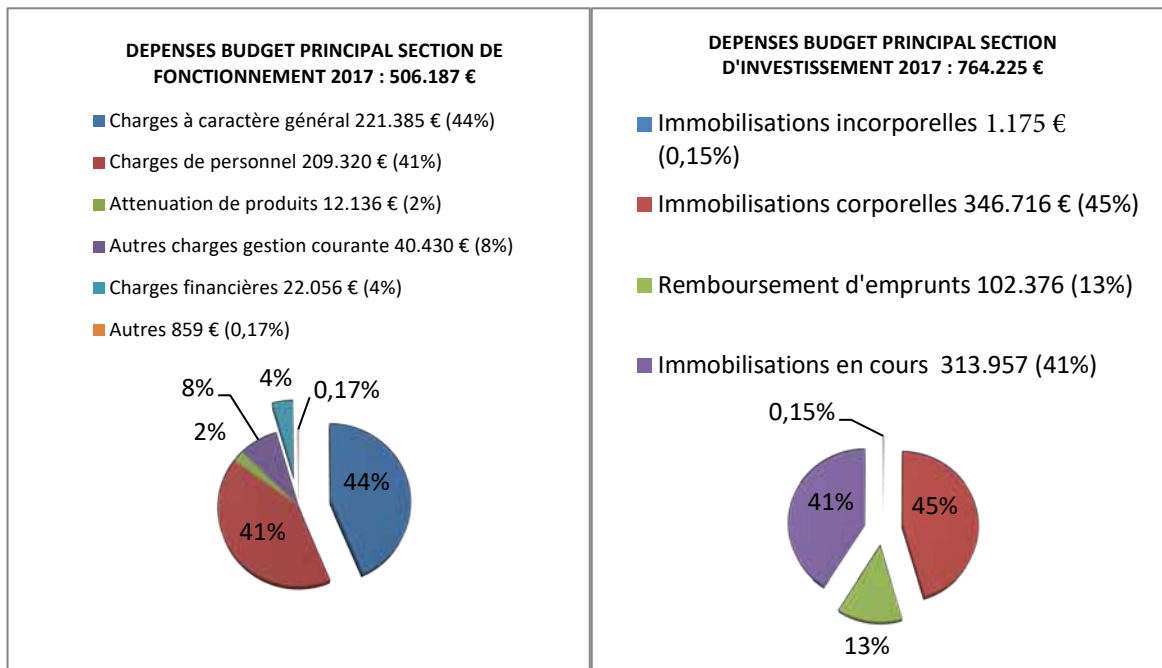
Total attribué sur l'exercice	9 530 €
Total budgété sur l'exercice	10 000 €

BUDGET COMMUNAL

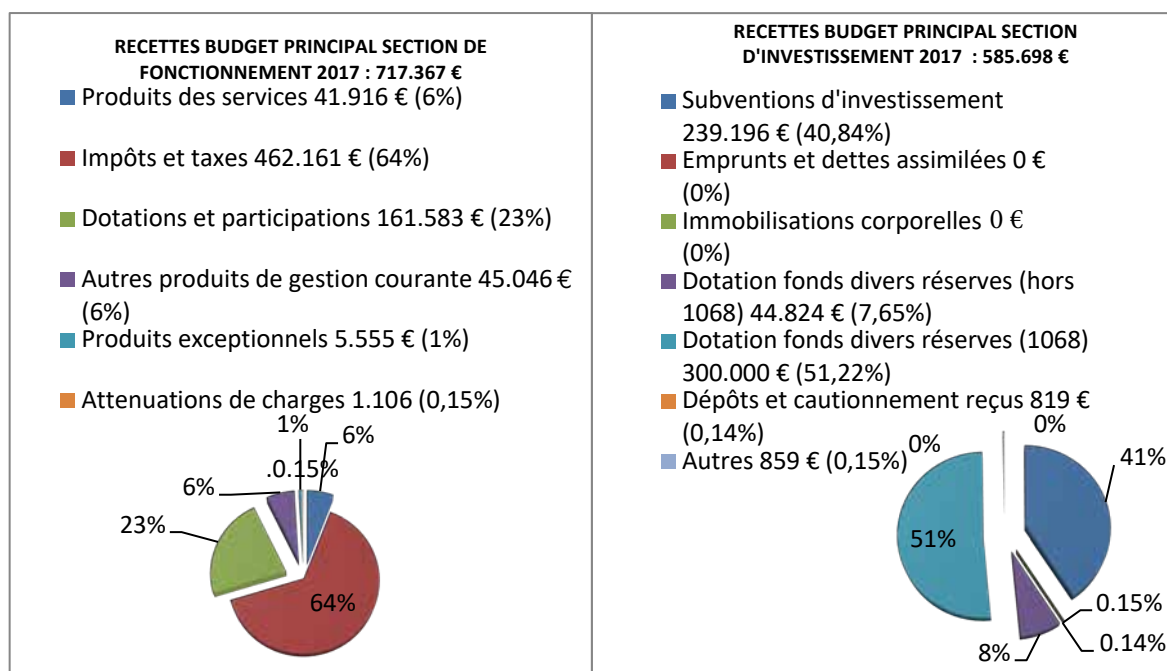
Budget réalisé en 2017

(Sommes arrondies à l'euro le plus proche)

DÉPENSES 2017



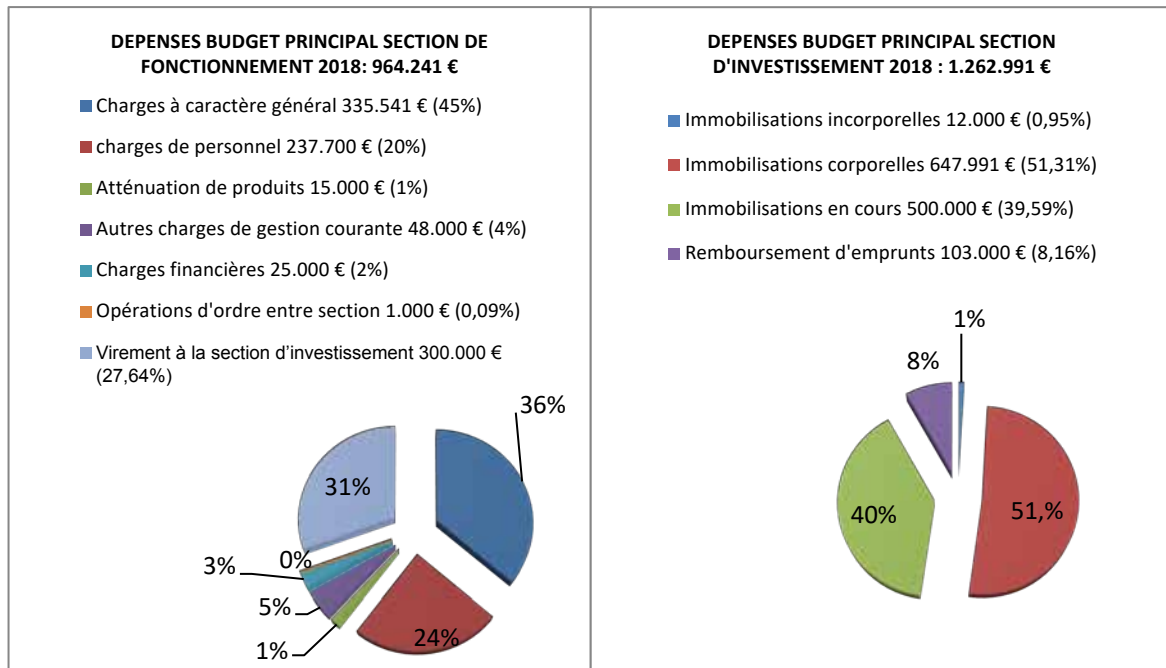
RECETTES 2017



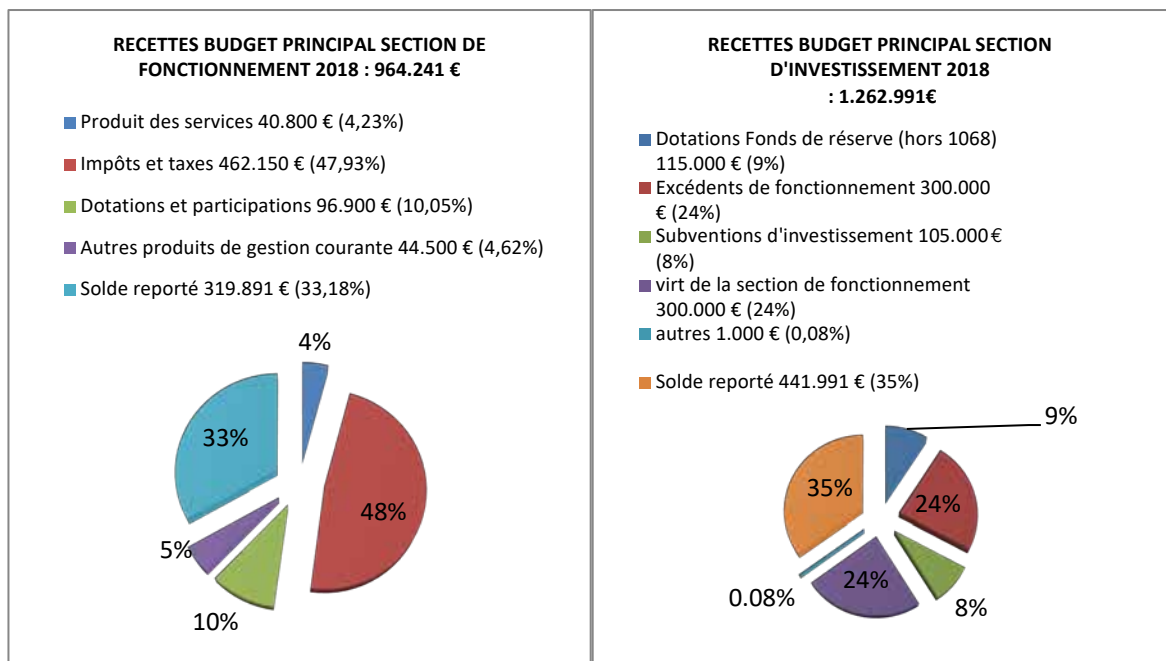
REPORT excédent 2016 : 408.712€

REPORT excédent 2016 : 620.519 €

DÉPENSES 2018



RECETTES 2018



Nos Déchets : une ressource



Les déchets ménagers : une ressource à valoriser

Qu'est-ce qu'un déchet ménager ? Les déchets ménagers regroupent les déchets que nous produisons et qui sont collectés et traités par les collectivités locales, qu'il s'agisse des déchets ménagers quotidiens ou de ceux produits de manière occasionnelle (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage...). En France, chaque année nous en produisons 520 kg par personne. Ces déchets sont

collectés par les services de ramassage des ordures ménagères ou déposés en déchetterie.

Un tri sélectif préalable permet d'augmenter la part des déchets pouvant être valorisés. Aujourd'hui ils sont majoritairement regroupés dans les déchetteries. Pour nous, habitants de Montagny-les-Lanches, il s'agit de celle de Chavanod.

Quelques chiffres la concernant



La déchetterie de Chavanod fait partie des neuf déchetteries de

la communauté d'agglomération du Grand Annecy. Elle permet d'accueillir les déchets ménagers en vue de leur recyclage ou de leur valorisation. Elle a eu, en 2017, une fréquentation d'environ 120000 visites et a traité 3433 tonnes de déchets correspondant à 11% de l'ensemble des déchetteries du Grand Annecy. Avec 1302 tonnes, les déchets verts en constituent le plus gros volume soit 38%. Les autres volumes significatifs sont par ordre décroissant : les mobiliers (444 tonnes, 13%), le bois (397 tonnes, 12%), les incinérables (335 tonnes, 10%), les gravats (305 tonnes, 9%) puis la ferraille et les cartons (respectivement 187 et 185 tonnes, 5%).

Le reste est constitué des encombrants, de déchets d'équipements électriques et électroniques, de déchets ménagers, batteries, textiles...

Le coût de traitement de ces déchets s'élève à 232 497 €. Les déchets verts en représentent 44%, les incinérables 31%, et le bois 14%. Le reste se répartit entre les gravats, les encombrants et les pneus, le reste est valorisé.



Les limites

**JE RÉDUIS
mes
DÉCHETS**

La déchetterie est réservée aux particuliers habitant prioritairement les communes limitrophes de Chavanod puis le territoire du Grand Annecy.

Tous les types de déchets ne sont pas acceptés :

- Les déchets de démolition et de rénovation nécessitent des filières spécifiques non disponibles en déchetterie. Ils ne peuvent donc pas y être déposés.

- Les troncs, racines et souches issus de la taille, élagage et arrachage des arbres.
- Les châssis vitrés et fenêtres, seuls les châssis séparés des vitres sont acceptés.

Ils devront être pris en charge par des prestataires privés et surtout pas abandonnés dans la nature, acte d'incivisme, hélas trop fréquent.

Compte tenu de sa capacité, l'apport de gros volumes pose des difficultés, en particulier pour les déchets verts.



Les déchets verts

Tontes de pelouse, tailles de haies

et d'arbustes, feuilles mortes, fleurs et plants de légumes fanés... constituent une ressource plutôt qu'un déchet. Le jardin produit une quantité importante de matières organiques qui peut servir à fertiliser en retour. Des techniques simples nous permettent de les valoriser à la maison, plutôt que de les emmener systématiquement en déchetterie.



QU'AVONS-NOUS À Y GAGNER ?

- **Du temps** : Pas de remorque à charger et décharger, d'allers-retours à la déchetterie. Moins d'arrosage, de désherbage, d'entretien au jardin.
- **De l'argent** : Moins de transport donc de consommation de carburant. 30 à 40% de consommation d'eau en moins. Plus besoin d'acheter des produits phytosanitaires et du paillis pour entretenir et aménager.
- **Une attitude responsable** Réduction de notre production de déchets végétaux à la source. Utilisation de techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement. Diminution de l'utilisation d'engrais et de pesticides.

Rappelons que brûler ses déchets végétaux est interdit et nuit gravement à l'environnement et à la santé. En Rhône-Alpes, près de 18% de la population est exposée à des concentrations de particules fines supérieures aux valeurs réglementaires. En cas de non respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

DES TECHNIQUES À LA PORTÉE DE TOUS :

***Le mulching** consiste à laisser la tonte de gazon sur place, elle se décompose naturellement.

Les avantages : • Pratique car plus de tonte à ramasser et à gérer. • Enrichit le sol et fertilise le gazon naturellement et gratuitement. • Limite la pousse des herbes indésirables.



***Le compostage** est la décomposition naturelle des déchets organiques (du jardin et de cuisine) par des microorganismes présents dans le sol, en présence d'eau et d'air.

Les avantages : • Produit un engrais naturel et structurant. • Économique car plus besoin d'acheter de l'engrais. • Réduit l'utilisation des produits phytosanitaires. • Réduit d'un tiers le poids de la poubelle ménagère.

* **Le broyage** consiste à broyer des végétaux pour pouvoir les traiter au jardin.

Les avantages : • Permet de traiter facilement à domicile tous les déchets végétaux. • Idéal pour des volumes importants à traiter. • Permet d'obtenir du broyat de bois, ressource très utile pour faciliter le jardinage.

* **Le paillage** consiste à recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de bois dans le potager, sous une haie, dans un massif de fleurs, au pied des arbres fruitiers ou des arbustes.

Les avantages : • Réduit la pousse des mauvaises herbes. • Protège de la sécheresse et maintient l'humidité. • Favorise la souplesse et enrichit le sol. • Protège du gel en hiver.

QUELLES UTILISATIONS ?

Que faire des tontes de pelouse ? : Pailler, mulcher ou composter.

Que faire des feuilles mortes ? : Pailler ou composter.

Que faire des branchages ? : broyer à la tondeuse pour les faibles quantités et les petits diamètres ou utiliser un broyeur. Le broyat s'utilise pour pailler, composter ou aménager des allées de jardin.

D'autres déchets méritent une « deuxième vie »

De nombreux articles sont déposés en déchetterie en parfait état. Confiés à des associations caritatives telles que le Secours Populaire, les Scouts de Cluses, Emmaüs, Bazar Sans Frontières...ils retrouveraient une deuxième vie.

LES VÉLOS.

On en retrouve un nombre important dans les bennes à ferrailles alors qu'avec un minimum de remise en état ils pourraient être utiles à d'autres personnes.

Par exemple, l'association Roule & Co située à Cran-Gevrier propose des ateliers de réparation de vélos. L'an passé, 588 vélos ont été récupérés par cette association dont 364 vélos réparés, ce qui équivaut à 5 tonnes de ferraille évitées en déchetterie.

LES MEUBLES

Lorsque leur état le permet, ils pourraient être recyclés.

La communauté d'agglomération envisage la création d'un magasin dans lequel les meubles en bon état déposés en déchetterie pourraient être mis en vente à un coût modique.

L'ÉLECTROMÉNAGER ET L'INFORMATIQUE

Il en va de même pour ce type d'appareils.

A titre d'exemple, 268 objets de la vie courante ont été traités par l'association Repair Café 74 dont 62% réparés. Cette association située à Annecy le Vieux



propose de réparer bénévolement ce type d'objet pour éviter leur mise au rebut anticipée et réduire la consommation des ressources.

De même la société à but non lucratif AfB Social & Green IT est spécialisée dans la collecte d'équipements informatiques usagés, obsolètes ou en fin de vie auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités. Le matériel récupéré est soit détruit selon les normes DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) en vigueur, soit réparé et reconditionné pour lui donner une «seconde vie» à travers la revente.

Les associations et entreprises caritatives et les nombreux réparateurs présents sur le bassin annécien peuvent nous apporter une solution locale et économique. Ils contribuent à la réduction des déchets sur tout le territoire en donnant une «seconde vie» aux objets et appareils défectueux et au maintien du lien social par l'emploi de personnes en voie de réorientation, de réinsertion ou en situation de handicap.



HORAIRES D'OUVERTURE :

» 9h-12h et 13h30-18h30 (horaires d'été).

» 9h-12h et 13h30-17h30 (horaires d'hiver).

Les changements d'horaires ont lieu lors du passage national aux heures d'été et d'hiver.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
ANNECY <i>(commune déléguée)</i>							
ANNECY-LE-VIEUX <i>(commune déléguée)</i>							
CHAVANOD							
CRAN-GEVRIER <i>(commune déléguée)</i>							
ÉPAGNY METZ-TESSY							

■ Fermeture



« Attention ...
il faut s'en méfier... »

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

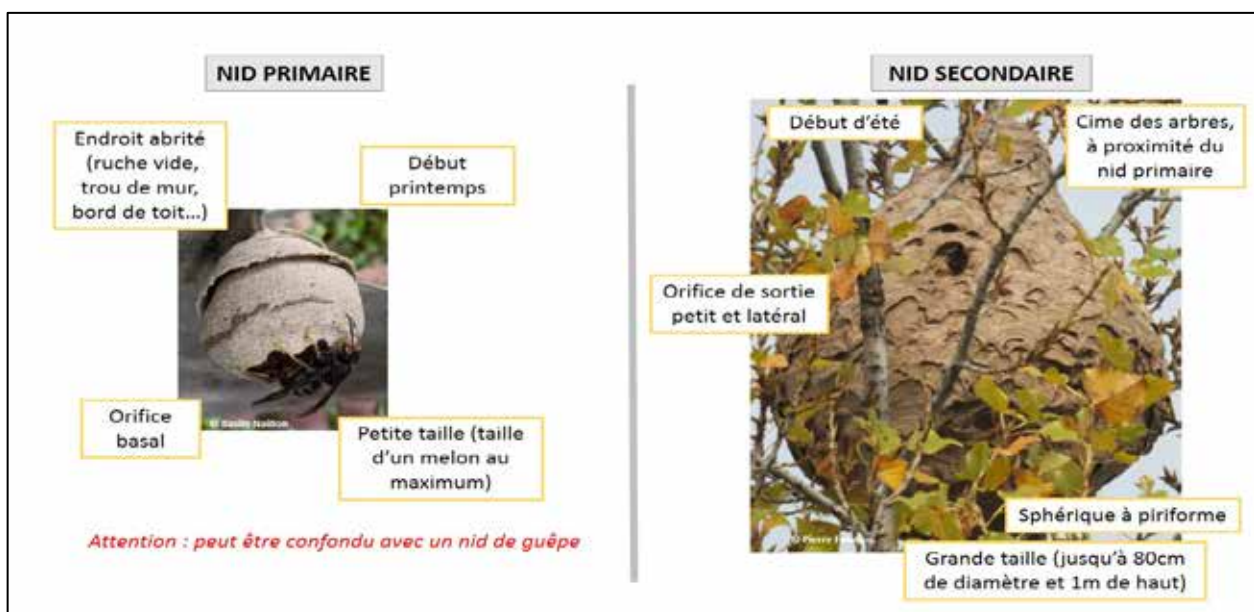
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :



FREDON 74 : 04 79 33 46 89
signalerfrelon74@gmail.com

2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes. Un premier nid a été découvert en Haute-Savoie. Pour la Savoie, aucun signalement n'a été confirmé à ce jour.





Après 2 années de présence marquante dans la région, l'invasion des forêts par la Pyrale du buis fait partie du paysage phytosanitaire régional. Au moment où l'activité des chenilles reprend, il est important de faire un point sur la situation. L'impact sur les buxaias est marquant. Les buxaias ont été profondément modifiés par cette agression fulgurante.

Retour sur les années d'invasion

Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes la pyrale du buis, détectée en 2011, est particulièrement dynamique, les femelles peuvent pondre jusqu'à 1200 œufs, et trois générations peuvent s'enchaîner sur l'année. En 2016, les forêts ont subi une véritable invasion. Les défoliations totales et continues des buxaias ont concerné les départements de l'Ain, la Savoie, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche et la Haute Savoie maintenant.

Au travers de ces départements, ce sont plusieurs milliers d'hectares qui ont été atteints jusqu'à des altitudes d'environ 600 mètres. En 2017, dans les zones totalement défoliées l'année précédente, les chenilles étaient présentes en sortie d'hiver mais elles n'ont pu s'alimenter et boucler leur cycle. Les secteurs peu touchés jusqu'alors de l'Ain, et les secteurs d'altitude de la Savoie, Haute Savoie et de l'Isère ont subi de nouvelles attaques. Les dommages ont progressé en altitude et on a pu noter des dommages jusqu'à 1000 mètres.

Les buxaias malmenés

Les attaques de la pyrale conduisent à la défoliation totale des buis sur de vastes surfaces. L'impact concerne non seulement le feuillage mais aussi la ramification fine, les branches et tiges de buis que la pyrale écorce également.

Mais la pyrale atteint les buis de nos jardins et représente un véritable fléau pour les jardins de nos monuments historiques.

Le traitement contre la pyrale du buis, la chenille dévastatrice de nos buis

Différentes méthodes de lutte existent pour combattre ce nouveau ravageur qui s'en prend à vos buis. C'est souvent l'association de plusieurs méthodes de luttés qui sauveront vos buis.

La détection visuelle et le piégeage par phéromone de la chenille et du papillon de la pyrale du buis



Il est indispensable de détecter le plus tôt possible une éventuelle infestation, si vous êtes dans une zone sensible, vous devez inspecter vos buis au moins une fois par semaine.

Vous pouvez compléter votre surveillance par la mise en place de piège à phéromone pour capturer les papillons mâles. En plus de limiter les attaques, ces pièges vous permettront de détecter plus tôt la présence d'éventuels papillons.

Le traitement biologique contre la pyrale du buis

L'option biologique est le *Bacillus thuringiensis*. Cet agent pathogène est efficace lorsqu'il est ingéré par les chenilles.

Le Bacillus thuringiensis, est une bactérie qui vit naturellement dans le sol. Depuis une trentaine d'années, on l'utilise partout dans le monde comme agent de lutte biologique pour réprimer les populations de divers insectes ravageurs forestiers et agricoles.

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille.

Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants.

Des études ont démontré l'efficacité du traitement biologique opposé aux solutions chimiques.

La lutte mécanique contre l'infestation de vos buis

Pour réduire l'attaque des chenilles et dans l'attente d'effectuer un traitement avec le bacille de Thuringe, vous pouvez lutter mécaniquement :

- Si vos buis sont de petites taille et peu nombreux, il est possible d'envisager une lutte physique en coupant les parties de la plante infestées et en enlevant manuellement les œufs, les chenilles vertes et noires et les chrysalides de la pyrale du buis
- Si vous possédez des haies de buis ou des buis de grandes tailles, vous pouvez secouer ou frapper vos buis avec un bâton. Les chenilles étant sensibles aux vibrations, elles tomberont au sol. Pour faciliter le ramassage, disposer au préalable un filet ou un tissu au pied de vos buis. Vous pourrez ensuite ébouillanter ou brûler les chenilles.

PS : la pyrale du buis n'est pas une chenille urticante.

La mise en quarantaine ou la protection des buis encore sains

Vous pouvez utiliser un filet anti-insectes pour protéger vos buis qui ne sont pas encore touchés.

De mars à octobre, tant que la présence des papillons est signalée dans votre secteur, vous placez un filet à maille fine sur vos buis.

L'usage du même filet placé sur un buis touché fera office de mise en quarantaine et évitera que des papillons nés dans le buis aillent pondre sur les buis voisins.



MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun (épais d'un demi mm, et long de 2 mm). Ses ailes sont complètement noires et sans tache. Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles. Dans la plupart des cas, sa piqûre est bénigne, bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou l'infection par le virus Zika.

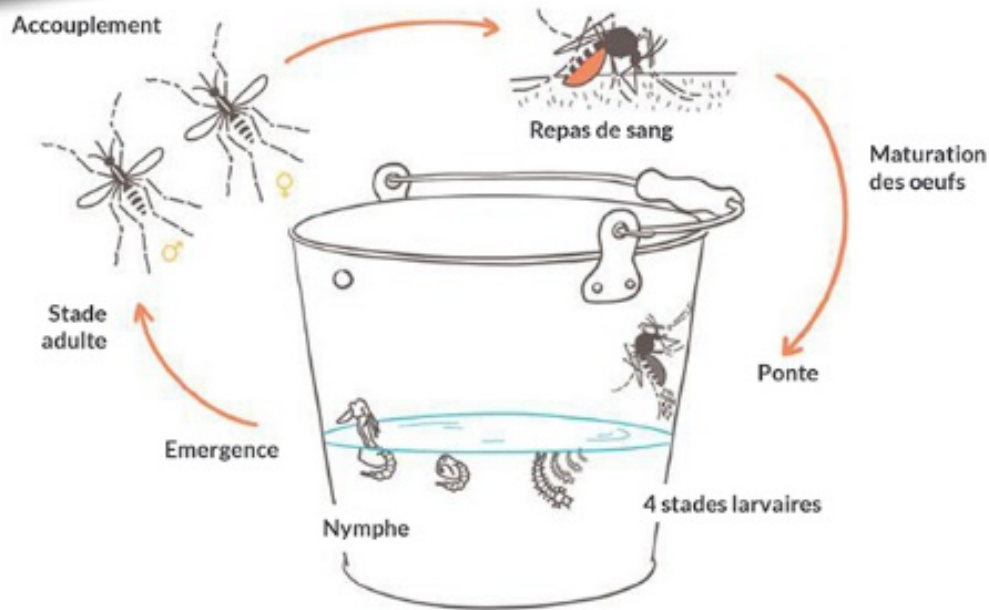
Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger.

La taille du moustique tigre varie fortement et mesure moins d'1 cm.



Les maladies du moustique tigre

Si le moustique tigre est également appelé moustique du chikungunya ou moustique de la dengue, c'est parce la piqûre de moustique tigre peut transmettre ces deux virus à l'homme. La transmission n'est possible que s'il a préalablement piqué une personne infectée par le virus.



Une centaine de cas de dengue ou de chikungunya est déclarée chaque année en France métropolitaine, mais il s'agit dans la très grande majorité de cas importés, c'est-à-dire que les malades ont été contaminés en dehors de la métropole puis sont revenus malades. Dans ce genre de cas, une déclaration est effectuée auprès des services officiels, qui déclenchent généralement une démoustication dans les alentours du domicile, du lieu de travail, et des lieux dans lesquelles la personne infectée s'est rendue. Cette démoustication a pour objectif d'éliminer les moustiques tigres qui auraient pu piquer la personne malade, et qui auraient donc pu devenir porteurs de ces virus et débiter une épidémie de dengue ou de chikungunya en France métropolitaine. Depuis 2010, plusieurs cas autochtones de dengue et de chikungunya ont été officiellement déclarés en France métropolitaine.

Se protéger du moustique tigre

Le moustique tigre apprécie particulièrement l'environnement humain et colonise surtout les environnements urbains et péri-urbains. Dans ces environnements, le moustique tigre utilise toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels d'eau (vases, pots, sous-pots, jouets d'enfants, bidons, gouttières, toits plats mal drainés,...) pour y déposer ses larves. Il s'agit généralement de toutes petites réserves d'eau stagnante. Pensez à remplir de sable les soucoupes au dessous des pots de fleurs, il sera alors impossible aux femelles de pondre.

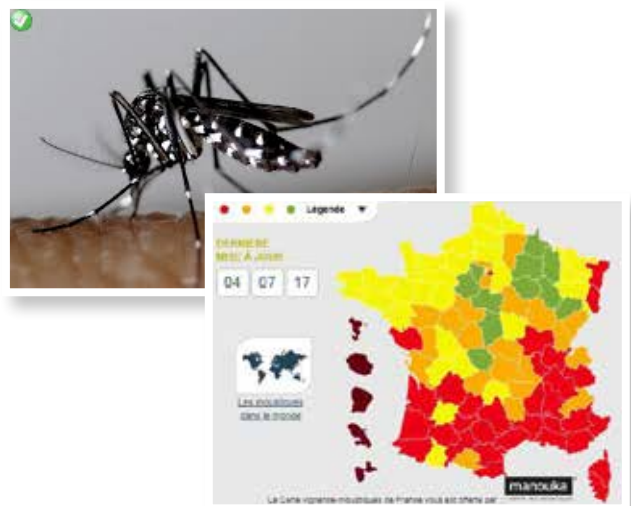
Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, il est nécessaire de procéder selon plusieurs axes. Il n'y a pas UNE solution miracle, mais c'est la

combinaison de plusieurs actions ou dispositifs qui vous permettra de profiter à nouveau de votre jardin aux heures où il attaque (matin et fin d'après-midi généralement).

Pour vous protéger, la mesure la plus importante à prendre est d'éliminer de votre entourage toute source d'eau stagnante. Privilégiez également le port de vêtements longs, amples et clairs (le moustique-tigre est attiré par le noir).

Symptômes du chikungunya ou de la dengue

Si vous avez été piqué par un moustique tigre qui était porteur du virus du chikungunya ou de la dengue, vous êtes susceptible d'être infecté par ce virus, mais tous les moustiques ne sont pas porteurs du virus. Ces deux maladies sont caractérisées principalement par une forte fièvre brutale, ainsi que des douleurs articulaires. Elles peuvent également être accompagnées d'autres symptômes.





ECHINOCOCCOSE OU « DOUVE DU RENARD »

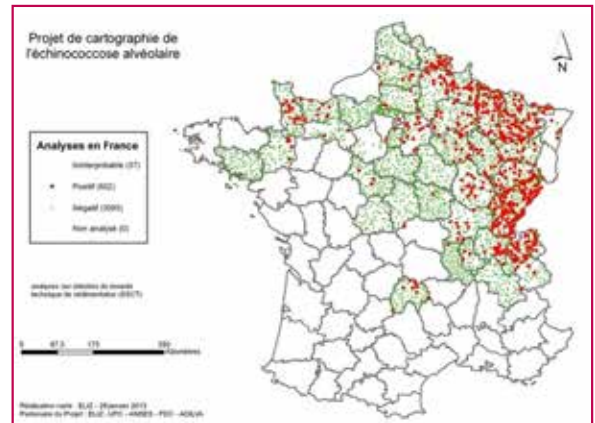
Danger et Prévention
(Homme, chien, chat et renard)

L'échinococcose est une **maladie grave**. Les **renards**, les **chiens** et, même quelque fois, les **chats** peuvent disséminer ce parasite **dans votre environnement**.

Transmission à l'Homme

La transmission à l'Homme se fait exclusivement par voie orale. Il ingère accidentellement des œufs microscopiques du parasite présents sur des végétaux infestés par les excréments de renard, chiens ou chats (légumes, champignons, baies sauvages) ou en portant à la bouche des mains contaminées par les œufs présents sur le pelage d'animaux porteurs (les chiens, les chats...attention au léchage, ou en les laissant manger dans nos assiettes, leur salive étant facilement souillée par des œufs). Seuls les œufs sont infectants pour l'Homme ; il ne peut pas y avoir de contamination interhumaine.

Cycle de développement de l'échinococcose alvéolaire !



Données 2013 – la Haute Savoie est impactée

L'échinococcose : qu'est-ce que c'est ?



Les **échinocoques** sont de **petits ténias** (vers intestinaux plats) de **2 à 3 mm** seulement, capables de **gros ravages** chez certains de leurs hôtes et

notamment chez l'homme avec des atteintes hépatiques entre autres. Nous ne parlerons que de : **L'Echinococcose alvéolaire** due à *Echinococcus Multilocularis* car c'est celle qui nous concerne dans notre région.

Recommandations générales

- Éviter de cueillir les fruits proches du sol, et donc susceptibles d'être souillés par des déjections animales ; Les œufs d'échinocoques sont très résistants. A basse température et fort taux d'humidité, ils peuvent survivre et rester infestants plus d'un an dans l'environnement. Le lavage, même intensif, ne peut pas garantir l'élimination totale des œufs du parasite déposés en surface. Seule une cuisson supérieure à 60°C des fruits et légumes permet d'éliminer le risque de contamination et demeure l'unique mode d'élimination domestique du parasite. La congélation domestique ne permet pas une inactivation des œufs du parasite.
- Installer des clôtures autour des jardins domestiques est une mesure de prévention efficace qui limite la pénétration des renards dans les potagers et limite le risque de contamination des légumes ;
- Pour les chasseurs, porter des gants jetables est une mesure de prévention efficace pour prévenir la contamination humaine (maladie des « mains sales ») ;
- Se laver les mains plus particulièrement avant de préparer un repas ainsi qu'après avoir été en contact avec des animaux ou de la terre (jardinage) ; respecter les bonnes pratiques d'hygiène en cuisine, notamment laver les ustensiles de manière régulière pour éviter les contaminations croisées ; laver soigneusement les fruits et légumes avec de l'eau potable avant de les consommer ;
- Administrer régulièrement un traitement vermifuge contenant du praziquantel aux animaux domestiques (chiens, chats) est important dans les zones endémiques, car ils sont particulièrement vulnérables.

Nouveaux habitants

Vous arrivez à Montagny-les-Lanches.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et vous invite à vous présenter en mairie.

Elle vous remercie d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres et d'apposer votre numéro d'habitation au bord de la voie publique.

Pour faciliter la distribution du courrier, merci d'inscrire également sur votre boîte aux lettres le nom des personnes résidant momentanément chez vous.

Lutte contre le bruit

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

Grand Anancy

INFORMATIONS DIVERSES

46 avenue des Iles – BP 90270 - 74007 ANNECY Cedex – télécopie : 04.50.45.86.37

Email agglo@grandanancy.fr

Internet www.grandanancy.fr

Standard 04.50.63.48.48

Aménagement du territoire 04.50.63.48.74

Développement économique 04.50.63.49.05

Office de Tourisme 04.50.45.00.33

Mobilité (transports scolaires) 04.50.63.49.77

SIBRA 04.50.10.04.04

Personnes âgées 04.50.63.48.00

Collecte des déchets ménagers 04.50.33.02.12

Eau potable 04.50.33.89.30

EN CAS DE PROBLÈME

Urgence EAU

Urgences 24h/24 04.50.33.89.89

Urgence ASSAINISSEMENT

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30 04.50.66.78.55

Accueil secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille

- le mardi de 14 h 30 à 18 h 00

- le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30

Madame le Maire reçoit sans rendez-vous le mardi et le vendredi (aux heures d'ouverture de la mairie). Elle reçoit sur rendez vous le lundi et le mercredi.

Tél. mairie : 04.50.46.71.27

En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 30 juillet 2018 au 10 août 2018 (inclus).

En cas d'ultime urgence, joindre Mme le Maire au 06.74.23.69.29 ou le 1^{er} adjoint au 06.86.24.20.50.

En dehors des heures ouvrables 04.50.33.89.89

Pour écrire :

GRAND ANNECY Agglomération

Service Intercommunal de l'Eau – 46 avenue des Iles
BP 90270 – 74007 ANNECY Cedex

Collecte, demande de conteneurs 04.50.33.02.12

Les bacs des ordures ménagères doivent être déposés en bordure de voie publique, **poignée côté route**, au plus tard à 12h00 le jour de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Rappel :

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises lors de nos précédentes parutions, les emplacements de conteneurs sont **exclusivement réservés au tri sélectif**.

Vous êtes priés d'apporter vos déchets et encombrants à la déchetterie située à CHAVANOD.

Accession à la propriété



CARRÉ
De l'Habitat
Le studio des habitants de la ville

Afin de faciliter l'accession à la propriété, Carré de l'Habitat, en collaboration avec la municipalité, propose sur ce programme 2 logements en accession à prix maîtrisés (*soumis à conditions, renseignez-vous auprès de la Mairie ou directement auprès du promoteur*).

Si ce programme neuf vous intéresse, vous trouverez plus d'informations sur carre-habitat.com, ou en appelant l'agence d'Anancy au 04.50.51.60.26

Voisins vigilants



53 foyers de notre commune sont déjà inscrits à Voisins Vigilants et Solidaires.

En cette période estivale, la vigilance entre habitants s'impose.

Pour s'inscrire à Voisins Vigilants deux solutions.

- Site internet : www.voisinsvigilants.org

- Un formulaire papier à compléter en mairie.



«Imagine le Grand Annecy»

Le temps des propositions

Après une phase d'écoute, qui a permis à des milliers d'habitants, élus et partenaires de s'exprimer, la démarche « Imagine le Grand Annecy » entre dans une seconde étape : il s'agit désormais de formaliser les grandes orientations et de construire ensemble une feuille de route pour notre territoire.

L'écoute et le dialogue ont guidé l'élaboration du projet de territoire dès son lancement. Ils ont pris plusieurs formes : une enquête audiovisuelle auprès d'un panel représentatif d'habitants du bassin annécien, 7 rencontres à travers tout le Grand Annecy, mais aussi la réalisation d'un Atlas, véritable état des lieux regroupant données et cartes à l'échelle du territoire, ainsi que 47 entretiens avec les maires de l'agglomération et une enquête filmée auprès des dirigeants d'entreprises, suivie d'un débat.

Nourrir la réflexion

Cette première phase d'écoute a également été enrichie par une série de « chantiers stratégiques » rassemblant des acteurs compétents pour chaque thématique : équipements culturels, enseignement supérieur, recherche et innovation, urbanisme, agriculture, transports, logement, articulation entre développement économique et cohésion sociale, environnement, etc.

Commencer à construire des réponses

A partir de cette matière riche et variée, les élus municipaux et communautaires, des techniciens et de nombreux partenaires socio-économiques ont travaillé durant trois séminaires au cours du premier semestre 2018. S'appuyant sur des visites de terrain auprès d'acteurs du monde professionnel, des visites de sites aux enjeux forts (espaces naturels à préserver, zones d'activités en développement, villages, logements, gares, campus universitaire...), mais aussi sur des interventions d'experts et de nombreux ateliers participatifs, ils ont étudié trois questions essentielles :

- l'évolution des modes de vie et ses conséquences pour notre territoire,
- les modèles de développement économique,
- les relations entre notre territoire et ses voisins.

Rendez-vous à l'automne

Le 6 décembre, une grande soirée publique de restitution rassemblera tous les acteurs ayant participé à la démarche, afin que les élus et les habitants témoignent et présentent les enseignements de ce travail. Les élus présenteront ensuite des engagements sur la base de ce qui aura été exprimé tout au long de cette concertation.

EN CHIFFRES



+ DE 2000

HABITANTS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES se sont exprimés lors des 8 rencontres publiques et des nombreuses réunions dans les collèges, les lycées, les maisons de retraite, à l'université...

+ DE 350

PROPOSITIONS CONCRÈTES

ont été rédigées par l'ensemble des participants à la démarche.

DEFI ZERO DECHET 2018

OSEZ L'AVENTURE !

Réduisez le poids de vos poubelles en 3 mois !



**Le casting
est lancé !**

Inscription sur
www.defi-zero-dechet.fr
du 18 juin au 6 septembre

Démarrage le
17 septembre

Le Grand Anancy recherche de nouveaux candidats pour la 4^{ème} édition du « défi zéro déchet » qui commencera le 17 septembre pour une durée de 3 mois. Les inscriptions débuteront le 18 juin 2018.

Le défi zéro déchet consiste à réduire sa production de déchets (poubelle habituelle, tri et déchets déposés en déchèterie).

Tout au long du défi, des visites de sites (centre de tri, site de compostage...), des ateliers de fabrication « maison » de produits ménagers ou de cosmétiques seront proposés aux participants pour les aider à réduire leurs déchets ménagers.

Cette année, le défi déchet sera lancé aux mêmes dates sur les collectivités voisines du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (Grand Lac, Grand Chambéry et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie). Ainsi, les personnes inscrites pourront participer aux ateliers proposés aussi bien par le Grand Anancy que par ces 3 autres collectivités, dans la limite des places disponibles. Pour s'inscrire au défi zéro déchet du Grand Anancy, il suffit d'être un particulier et de résider dans l'une des 34 communes du territoire.

La démarche « zéro gaspillage, je m'engage »



En Pays de Savoie, rien ne se perd, tout s'emploie. 4 collectivités des Pays de Savoie – Grand Anancy, Grand Chambéry, Grand Lac et la Communauté de communes Terre de Savoie – s'associent dans le cadre d'une démarche nationale visant à lutter contre le gaspillage et créent le projet « Zéro gaspillage, je m'engage ».

En accompagnant tous les acteurs du territoire, l'objectif de « Zéro gaspillage, je m'engage » est d'agir pour réduire et mieux valoriser les déchets, produire durablement, préserver les ressources naturelles, tout en créant des emplois localement.



En savoir plus : www.zero-gaspillage.fr

CONTACT :

Direction de la Valorisation des déchets - 46 avenue des Îles - 74000 Anancy - Tél. : 04 50 33 02 12
valorisationdechets@grandanancy.fr
8h30/12h - 13h30/



A nous le Bassin d'Arcachon !!!

Comme il y a 3 ans, les Montagnolans de CP-CE1-CE2 ont pris l'avion, direction Taussat-les-Bains au bord du Bassin d'Arcachon, pour une classe de mer de 8 jours, encadrés de leurs enseignantes Marie AUDRAS et Cécile CARETTA. Jocelyne DIJOURD, enseignante en retraite, et Arnaud, animateur, venaient compléter l'encadrement de ces 23 élèves.

Du 26 mai au 02 juin, les petits pirates sont partis à l'assaut de la Dune du Pilat, de la Ville d'Hiver d'Arcachon, du phare de Cap Ferret... En bateau, ils ont fait le tour de l'île aux oiseaux et à vélo, ils ont découvert le village d'Andernos.

Ils ont, de plus, visité le parc ornithologique du Teich, l'écomusée de Marquèze, les transportant ainsi dans un village du Moyen-Age.

Après avoir ramassé différentes espèces lors d'une pêche à pied « vaseuse », ils ont élaboré un aquarium.

Enfin, les veillées se sont déroulées au centre avec une soirée danses folkloriques durant laquelle ils ont dansé selon les traditions aquitaines et landaises avec le groupe Lou Pignotte. Ils ont aussi écouté Alexandre, le conteur « fou » et ont observé des couchers de soleil très colorés. Sans oublier, l'Escape Game et la boum !

Tout ce programme a pu se réaliser grâce à une météo compréhensive et un financement de 15 000 €, obtenu par une subvention municipale, une subvention du Conseil Départemental, une subvention de l'association des parents d'élèves Le

Préau, une participation des familles (120€/enfant) et à des actions réalisées par les élèves comme les ventes de gâteaux, une tombola pour Pâques, une vente de sacs cabas, et une cagnotte participative Education nationale.

Merci à tous pour cette semaine inoubliable !!

J'ai aimé la dune du Pilat car c'était dur à monter.
(Ethan. CE1)

On s'est roulé dans le sable, à la dune du Pilat, et on s'est trempé les pieds dans l'océan. C'était trop chouette la classe de mer ! (Mally. CE1)

J'ai bien aimé la pêche à pied car il y avait des crabes, et on a failli se faire pincer les doigts de pied ! (Diégo. CE1)

Super la classe de mer, on a appris plein de nouvelles choses ! (Flore. CE1)

Moi, j'ai aimé être avec tout le monde et les cabanes tehaniques étaient trop belles. Merci maitresse, c'était trop bien ! (Léo. CE2)

C'était trop génial ! Merci les maitresses, je vous adore ! (Ugo. CE2)

VIE DE L'ÉCOLE



Sortie voile

Comme chaque année, les élèves de CM1 et CM2 de l'école ont bénéficié de cours de voile sur le lac. Au cours de ces séances, ils ont navigué sur des catamarans.

Tout d'abord, il fallait les gréer avant de prendre le large : apprendre les nœuds, être attentif aux différentes étapes de la préparation.

Une fois sur l'eau, tout le monde a occupé les différents postes du bateau. Si certains ont bien

aimé barrer, car ils étaient les maîtres à bord, d'autres ont préféré s'occuper du réglage des voiles. Le vent irrégulier a rendu délicat ce réglage, particulièrement pour le foc (la petite voile devant).

Au final, tout le monde a appris des choses et s'est fait plaisir. Joris, leur moniteur, les a félicités pour leur écoute et leurs progrès. Une bonne manière de terminer cette année scolaire.

ASSOCIATIONS

A.C.L.M

L'ACLM, Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches, une équipe de bénévoles qui assure la gestion et l'entretien de la salle des Fêtes et des animations pour vous tous, tout au long de l'année.
Tél : 06 11 89 31 96

3 MARS 2018

Sortie raquettes au Semnoz au clair de lune + repas aux Rochers Blancs

10 MARS 2018

Concours de Belote (mêlée tournante)
Repas savoyard

7 AVRIL 2018
SOIRÉE MOULES FRITES
À VOLONTÉ
DJ CHRIS Animation

LE LUNDI SOIR : cours de Salsa et Bachata avec Sandra

LE MERCREDI SOIR :
2 cours de gym avec Sandrine

LE JEUDI SOIR :
ateliers créatifs

DES NOUVEAUTES DES LA
RENTREE DE SEPTEMBRE

17 JUIN 2018 : Vide Grenier

23 JUIN 2018 : Feux de la St Jean.
Barbecue et Feu d'artifice.
DJ CHRIS Animation

12 JANVIER 2018
Assemblée Générale

20 JANVIER 2018
Théâtre par la compagnie
Emporte Pièces
« LA COMTESSE vient
dîner ce soir »

26 MAI 2018
Bal Folk animé
par Croq-Danse
et En avant 5

A venir...
OCTOBRE :
Soirée Repas Dansant
Choucroute animée par
l'orchestre MIRAGE
DECEMBRE :
Balade nocturne de Noël



La fin de l'année scolaire pour les enfants de l'école de Montagny les Lanches a été célébrée ce dimanche 1^{er} juillet.

A l'occasion de la fête de l'école, les enfants ont joué sur scène le conte musical « Myla et l'arbre-bateau » (Isabelle Aboulker) adapté et mis en scène par l'intervenante musicale Elisabeth Forni.

Après le repas, les enfants ont pu notamment profiter des châteaux gonflables, de la pêche à la ligne et jouer les apprentis circassiens (instruments de jonglage, slackline). Pour la plus grande joie des petits mais aussi des plus grands, une animation autour des poneys (balade, voltige et dressage) a été encadrée par la ferme équestre de l'île verte (Sales). Bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous sous un soleil très généreux !

Le Préau remercie l'ensemble des acteurs qui participent tout au long de l'année à la vie de l'association :

- la mairie pour son soutien et sa disponibilité
- l'Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches (ACLM) et la section gymnastique pour leur générosité
- les enseignants pour leur dynamisme et leur implication auprès de nos enfants,
- les parents et familles d'élèves pour leur aide lors des différents événements

Nous donnons rendez-vous aux enfants de l'école et à leurs parents en septembre, lors de notre manifestation de rentrée, l'occasion de se retrouver et de faire connaissance avec les nouveaux parents.

Encore un grand merci à tous et bonnes vacances.

Le Préau

Le Préau



ASSOCIATIONS



Le bonheur d'être ensemble au Club Soleil d'Automne

Club toujours actif et dynamique, activités proposées en toute amitié et simplicité :

- Développer ou entretenir la mémoire en jouant au scrabble, faire des mots croisés ou fléchés.
- Faire un loto ou jouer à la belotte.
- Des visites de musées peuvent être organisées ainsi que des repas au restaurant.
- Une armoire bibliothèque vous permet de choisir des livres ou de les échanger avec les vôtres.
- Les après-midi se terminent par un goûter, bon moment d'échange, très apprécié de tous.
- Selon vos désirs ou souhaits d'autres activités peuvent être mises en places.

Nous vous attendons dès cet automne, le mercredi tous les 15 jours de 14h à 17h à la salle des associations (entrée par le portail de la cour de l'école).

Une invitation vous sera distribuée courant septembre pour vous fixer la date de notre première rencontre.

Dans l'attente, nous vous souhaitons un très bel été.

Le comité.

Visite de l'association « Accueil des villes françaises »



Le samedi 9 juin, notre commune a reçu les adhérents de l'association « Accueil des villes françaises » d'Annecy.

Environ 80 personnes ont participé à la visite de la commune.

La promenade a commencé par l'église dans laquelle nous avons énoncé l'histoire de la commune et de ses monuments, puis nous avons poursuivi par la découverte du four à pain de « Letraz ».

Nous avons poursuivi la promenade par la visite du réservoir d'eau aux Lanches commentée par 2 techniciens du service de l'eau du Gand-Annecy.

La matinée s'est poursuivie par un repas préparé par « Les Tables de l'Étang », où nous ont rejoint les 40 membres non marcheurs.

Ce fût une très belle matinée appréciée de tous, et une fierté pour nous d'avoir fait découvrir notre belle commune.



▼ Article Dauphiné Libéré du 15 janvier 2018

Le bureau de l'ACLM a été renouvelé dans son intégralité



La présidente (en blanc, au centre) n'a pas manqué de remercier chaleureusement tous les membres très actifs du comité, ainsi que les bénévoles montagnols qui s'associent aux diverses manifestations et leur a présenté ses vœux. Photo Le DUC.G.V.

Les bénévoles de l'association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches (ACLM) tenaient mardi une réunion, suite à leur assemblée générale du 12 janvier qui s'était déroulée en présence d'une soixantaine de personnes, sous la présidence d'Annie Perrillat-Colomb.

Cette rencontre était consacrée à l'élection du nouveau bureau, dont la totalité des membres élus sont les mêmes que précédemment.

En 2017, de nombreuses activités favorisant le lien entre les villageois ont été organisées et le nombre d'adhérents à l'association s'est accru, de quoi préparer une belle année 2018.

Dès ce samedi 20 janvier,

une soirée théâtre avec la compagnie "Emporte-pièces" sera proposée à la salle des fêtes, gérée par l'ALCM, puis suivront la sortie raquettes et le concours de belote en mars, la soirée moules frites en avril, les Feux de la Saint-Jean en juin, et le videgreniers en juillet. Soirée choucroute, marché de Noël et autres animations sont également en préparation.

L'association propose tout au long de l'année des cours de salsa et de bachata, le lundi de 19 à 20 heures, ainsi que des loisirs créatifs.

C.G.V.

Informations au 06 11 89 31 96 et sur le site internet de la mairie www.montagny-les-lanches.fr

▼ Article Dauphiné Libéré du 16 janvier 2018

Avec ses onze nouvelles âmes, la commune frôle les 700 habitants

Samedi, le maire Monique Pimonow, le conseil municipal et le conseil municipal jeunes recevaient les habitants à la salle des fêtes à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux.

En présence du maire honoraire, Raymond Fontaine, du père Metou Fimba, de représentants d'associations, d'entreprises et de l'école, l'édile a fait une présentation de l'année écoulée, qui a vu l'arrivée de deux nouveaux habitants : Caroline et François Fillon, auquel faut ajouter les naissances

de neuf Montagnols, portant à 699 le nombre de citoyens.

Elle a rappelé à l'assemblée la finalisation des travaux de 2017, dont l'extension de l'école, la sécurisation de voies communales et l'installation de containers de tri enterrés.

Cette soirée a été l'occasion de mettre à l'honneur les élèves charpentiers, des Compagnons du Tour de France (FCMB) de Seynod, à travers la présence de leurs formateurs, qui ont travaillé sur la mise en place d'un abribus dans la

commune.

L'édile a informé également les citoyens que, grâce à une tombola organisée lors du dernier congrès des maires de La Roche-sur-Foron, sa main heureuse a permis à la commune de gagner un bon d'achat de 500€. Ce bon sera consacré à l'achat de matériel de prévention destiné à équiper la commune.

La soirée se poursuivait autour d'un buffet convivial permettant échanges et rencontres entre le public et les élus.



C.G.V.

Monique Pimonow a remercié toutes les personnes consacrant du temps pour leur village. Photo Le DUC.G.V.

▼ Article Dauphiné Libéré du 15 février 2018

MONTAGNY-LES-LANCHES | De beaux projets pour la commune



Le presbytere, patrimoine communal (qui, avec son toit à coyaux, daterait de 1751), sera réhabilité, à des fins de conservation et d'optimisation de l'immobilier communal. Photo Le DUC.G.V.

Le conseil municipal a présenté aux habitants le bilan de son action à mi-mandat et les grands projets à venir. Même si certains taux d'impositions (ordures ménagères, eau...) ont été révisés puisqu'aujourd'hui de la compétence du Grand Anancy (GA), la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taxes locales (d'habitation et foncière). La situation financière, grâce à l'effort d'économies réalisé depuis 2008 et les subventions de l'État, du Grand Anancy et du Département, permettront de continuer à investir, une nécessité pour les habitants et l'attractivité de la commune.

L'aménagement de 8,4 km de sentiers

Ainsi, le maire Monique Pimonow présentait le grand projet de réhabilitation et d'agrandissement du presbytère : les volumes disponibles, hors le local dédié aux associations existant, permettent d'envisager la création d'une microcrèche, d'un cabinet paramédical, et de deux appartements, sans gros risques financiers : l'emprunt nécessaire s'équilibrera avec les subventions prévues pour la crèche, et les loyers des locaux loués. La municipalité espère entamer les travaux fin 2018. Par ailleurs, dans le cadre du Plan départe-

mental des itinéraires de promenade et de randonnée, la municipalité entreprend d'aménager d'ici la fin de l'année 8,4 kilomètres de sentiers, sur 225 mètres de dénivelé, inclus dans la "boucle Montagny-Chavagnod", ponctuée de vues sur des sites remarquables, avec un objectif majeur que les randonneurs empruntent ces chemins plutôt que de traverser les terrains, souvent agricoles, privés.

La prise en charge financière de ces aménagements d'itinéraires, balisés par le Département, est du ressort du Grand Anancy.

C.G.V.

CHAPEIRY/MONTAGNY-LES-LANCHES/SAINT-SYLVESTRE/ALBY-SUR-CHÉРАН La section UDC-AFN des Éparis devient l'Union nationale des combattants Alpes, section Les Éparis



Raymond Fontaine a remercié les élus présents « pour leur soutien à l'action de mémoire et du souvenir de l'association, et pour leur aide financière et matérielle ». Photo de D.L.C.C.G.-V

La section des Éparis du comité de Haute-Savoie de l'Union départementale des combattants d'Afrique du Nord et autres conflits (UDC-AFN), réunissant les adhérents de Chapeiry, Saint-Sylvestre, Montagny-Lanches et Alby-sur-Chéran, tenait ce lundi son assemblée générale, en présence d'une quarantaine de personnes, dont les maires des communes concernées, et sous la présidence de Raymond Fontaine.

Ce dernier salua l'implication des adhérents et portedrapeaux, et honora la mémoire des personnes décédées dans l'année,

adhérentes et victimes de guerres ou d'attentats.

Puis il revint sur les cérémonies et activités de 2017, bien suivies par tous, en particulier la vente du boudin, où régnèrent entraide et solidarité.

Cette année, l'association a programmé, outre ses activités habituelles (présence aux commémorations, repas champêtre, vente de boudins...), un "pèlerinage-rencontre" à Lourdes durant l'été, et une sortie conviviale soit dans le Haut-Jura pour des visites-découvertes, en Isère pour les Fontaines pétrifiantes ou dans le Rhône pour un spec-

tacle, l'important étant que chacun partage de bons moments au sein des Éparis.

Les membres du bureau sortant ont été réélus (Pierre Claves, René Girard, Paul Mièvre et André Thomé), rejoints par Marie-Claire Molet-Baz, élue elle aussi.

L'assemblée générale extraordinaire qui suivait a validé la modification des statuts de la section des Éparis, à savoir la nouvelle appellation de l'association : l'Union nationale des combattants Alpes, section Les Éparis.

C.G.-V.

▼ Article Dauphiné Libéré du 28 mars 2018

Les habitants ont ramassé plus d'une tonne de déchets lors du nettoyage de la commune

La municipalité avait lancé un appel aux habitants pour procéder samedi à un grand nettoyage de la commune, et une cinquantaine de personnes, âgés de 4 à 82 ans - le village compte 700 habitants - dont une dizaine d'enfants, étaient sur le terrain, très impliqués par la préservation de l'environnement dans la commune.

Les élus notaient que, suite à l'action volontariste de la mairie et des habitants, les efforts portent leurs fruits et les bords des routes deviennent progressivement plus pro-

pres.

Néanmoins, durant cette opération, 1,120 tonne de déchets hétéroclites a été ramassée, dont 67 pneus, une armoire réfrigérée, des bouteilles de gaz et d'innombrables gravats : les dépôts sauvages refont leur apparition.

« Ceci est-il lié aux contraintes horaires et de sélection (type de déchets et volumes acceptés) imposées par la déchetterie ? » s'interrogeaient les élus.

La commune organise cette journée depuis les années 80.



Cette matinée pour l'environnement a été suivie d'un sympathique repas offert aux travailleurs plein de bonne volonté, sur la place de la Mairie sous un soleil enfin printanier. Photo de D.L.C.C.G.-V

C.G.-V.

▼ Article Dauphiné Libéré du 28 mai 2018

Beaucoup de monde et des poésies pour mettre à l'honneur les mamans



Élèves, membres du conseil municipal des jeunes et maire ont animé cette joyeuse fête des familles.

Photo de D.L.C.C.G.-V

Près de 300 personnes étaient rassemblées vendredi dans la salle des fêtes, à l'occasion de la célébration de la Fête des mères, et de la famille en général, organisée par la municipalité et dont le maire Monique Pimonow assurait l'accueil.

L'édile soulignait combien ces moments « d'amitié, de sérénité et de paix partagés étaient précieux pour le conseil municipal » et lisait un poème de Véronique Audelon, une ode à la mère.

Puis Pauline Ménétrepy, maire du conseil municipal des enfants, et son équipe,

récitaient une poésie mettant les mamans à l'honneur, avant que les 58 élèves de l'école, dirigés par Elisabeth Forni, professeur de musique, entament un chant dédié aux mères.

Monique Pimonow profitait de ce moment d'échange pour accueillir les familles installées cette année dans les 25 logements du nouveau lotissement érigé dans la commune, et pour préciser que samedi matin, les classes de CP, CE1 et CE2 partaient en classe de mer dans le bassin d'Arcachon pour une semaine de découverte.

C.G.-V.

MONTAGNY-LES-LANCHES

La commune se dote d'un défibrillateur cardiaque



Christophe, d'Alterdokéo, remet au maire Monique Piminow, le précieux DCE. Photo La D.U.C.G. 91

Samedi, la municipalité, en partenariat avec l'Association Culture et Loisirs de Montagny (ACLM), organisait une matinée de formation aux techniques d'utilisation du défibrillateur cardiaque externe (DCE) qui sera prochainement installé sur le mur de la salle des fêtes, appartenant et gérée par cette association. C'est la société lyonnaise Alterdokéo, constituée uniquement de professionnels de la santé, qui assurait cette formation, tout comme elle gèrera la mise en place et la maintenance de ce dispositif.

Une vingtaine de participants, élus, membres de l'ACLM, personnels de l'école, ont donc appris en deux heures à réaliser un massage cardiaque et à utiliser le DAE, puisque la loi prévoit que toute

personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser ce dispositif. L'aspect pratique se fait essentiellement par la mise en situation et l'entraînement sur des mannequins, et les participants découvraient que l'utilisation du DCE est simple. Le formateur insistait sur le fait que « la défibrillation précoce est le seul moyen de récupérer un rythme cardiaque normal avant l'arrivée des secours ».

La mairie a passé une convention avec l'ALCM, stipulant que cette dernière fournirait l'électricité nécessaire à l'usage du dispositif, la municipalité quant à elle a signé un contrat de location de 5 ans avec Alterdokéo, pour 4 000 € comprenant formation, installation et maintenance.

C.G.V.

MONTAGNY-LES-LANCHES

Le vide-greniers de l'ACLM fait le plein



→ Les membres du comité de la section gymnastique de l'Association Culture et Loisirs de Montagny (ACLM) organisaient leur 14^e vide-greniers ce dimanche au centre du village, avec 110 exposants. 25 bénévoles étaient sur le pont depuis 5 heures afin d'accueillir les vendeurs, gérer le parking, et réguler au mieux la circulation, ou encore gérer la buvette et le stand de petite restauration. La présidente Marie-Claire Mermillod, se disait satisfaite « de la belle affluence des visiteurs et de la bonne participation des habitants et qui participent également à l'activité des deux restaurants locaux ».

MONTAGNY-LES-LANCHES

Les écoliers du cours moyen se sont initiés à la voile



→ Les écoliers du cours moyen étaient lundi de retour sur leurs bancs, la tête pleine des souvenirs de leurs séances de voiles sur le lac d'Annecy. Comme chaque année, ils ont bénéficié en effet, grâce à la Société des régates à voile d'Annecy (SRVA), d'une initiation de quatre jours à la navigation et aux différentes tâches permettant la bonne marche du navire : tenir la barre, régler les voiles, équilibrer le bateau... Sous la houlette de Joris, leur moniteur, ils ont par ailleurs pu développer leur capacité à coopérer entre eux pour préparer et mettre à l'eau les bateaux, des catamarans de plus de 200 kilos, nécessitant plusieurs équipages pour les pousser jusqu'à l'eau.



L'Echo des Lanches

MAIRIE

1 place de la mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. 04.50.46.71.27 - Fax. 04.50.46.68.89

email : mairie74.montagnyleslanches@orange.fr

Site : www.montagny-les-lanches.fr